

Chartres, le 16 novembre 2015

MANIFESTATIONS ET RASSEMBLEMENTS RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE

Les grands rassemblements, spectacles ainsi que les manifestations festives, culturelles, sportives sont maintenues dans le département d'Eure-et-Loir.

Aucune décision d'interdiction de principe n'a ainsi été prise à ce jour.

Les éventuelles mesures d'interdiction de manifestation seront étudiées au cas par cas, en étroite collaboration avec les élus concernés et les organisateurs.

Les consignes de vigilance et mesures prévues par le plan VIGIPIRATE restent bien évidemment d'actualité et doivent être adaptées à la nature et à la sensibilité de chaque évènement.

Ces mesures peuvent ainsi être renforcées de la manière suivante :

- ouverture des portes au moins une demi-heure avant l'ouverture prévue afin de diminuer les files d'attente du public à l'entrée des salles de spectacle,
- renforcement du nombre d'agents de sécurité et sensibilisation de toutes les personnes, professionnelles ou bénévoles, chargées de la sécurité des rassemblements et spectacles,
- renforcement de la surveillance à l'entrée des établissements et sur les parkings de ceux-ci,
- ouverture des sacs et paquets
- le cas échéant, palpation aléatoire par des agents habilités,
- signalement immédiat aux services de police ou de gendarmerie de tout évènement suspect ou de toute personnes au comportement suspect ou qui refuserait d'ouvrir son sac,
- mise en place d'un affichage spécifique à destination du public : information sur toute mesure relative au renforcement de la sécurité.

